



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Papeete, le 18 mars 2008

## ABECEDAIRE DU CONJOINT



Les informations pratiques de ce document complètent le guide d'accueil édité par le Haut Commissariat. Il vous aidera à mieux appréhender votre futur séjour en Polynésie française. Il a été élaboré avec la collaboration des conjoints déjà présents sur le territoire. Il traite de quelques aspects considérés comme essentiels pour une première approche de la mutation. Il est important de lire, en parallèle, le guide d'accueil.

Le guide d'accueil de la Polynésie française édition 2008 est consultable sur Internet : [www.armees-polynesie.pf](http://www.armees-polynesie.pf).

Vous pouvez aussi recueillir des informations sur la Polynésie en visitant le site suivant : [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr) ou [www.letahititraveler.com](http://www.letahititraveler.com)

---

### Destinataires

et : Voir liste in fine.

### Copies

SP 91300 - 00201 ARMEES

## SOMMAIRE

1.	ASSURANCES.....	4
2.	ANIMAUX.....	4
3.	BANQUES.....	4
3.1.	BANQUE DE POLYNESIE.....	4
3.2.	BANQUE SOCREDO.....	4
3.3.	BANQUE DE TAHITI.....	4
3.4.	OPT.....	5
3.5.	BUREAU POSTAL MILITAIRE.....	5
4.	CAISSE MARITIME.....	5
5.	CIRCULATION.....	5
6.	COURRIER.....	5
7.	COUT DE LA VIE.....	6
8.	DECALAGE HORAIRE.....	6
9.	DOCUMENTS.....	6
10.	EQUIPEMENT MENAGER.....	6
11.	EMPLOI DU CONJOINT.....	6
12.	FISCALITE.....	7
13.	FOYER COMMUN DE TAHITI.....	7
14.	GARDE D'ENFANTS.....	7
15.	HALTE-GARDERIE.....	8
16.	INTERNET.....	8
17.	JOURNEE IA ORANA.....	8
18.	LOGEMENT.....	8
19.	LOISIRS DE LA FAMILLE.....	9
19.1.	Le club découverte.....	10
19.2.	Le CMT (Cercle Mixte de Tahiti).....	10
19.3.	Le centre de détente « MOANA ».....	10
19.4.	Le Fare Totiare.....	10
19.5.	Le foyer des marins à Fare Ute.....	10
19.6.	Le CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants.....	10
19.7.	Le conservatoire de musique et de danse de la Polynésie française.....	10
19.8.	La Maison de la Culture.....	11
19.9.	Où trouver des activités ?.....	11
20.	MEDIATEQUE.....	11
21.	RELIGION.....	11
22.	PROTECTION SOCIALE.....	11
23.	PRESTATIONS FAMILIALES.....	12
24.	SANTE.....	12
25.	SCOLARITE.....	12
25.1.	Enseignement primaire et maternel.....	13
25.2.	L'enseignement secondaire.....	13
25.3.	Etudes supérieures.....	13
26.	VACANCES SCOLAIRES.....	14

27.	SERVICE SOCIAL.....	14
28.	TELEPHONE.....	14
29.	VEHICULES.....	14
30.	RESSORTISSANTS ETRANGERS.....	14
30.1.	Avant de partir.....	15
30.2.	Une fois sur place.....	15
31.	CONCLUSIONS.....	16

## 1. ASSURANCES.

Il existe une assurance rapatriement en cas de problème de santé d'un membre de la famille resté en métropole (parents, enfants). Cette assurance est assez coûteuse mais très utile en cas de difficulté grave. Elle peut être souscrite auprès de votre groupe d'assurance et coûte entre 450 et 600 euros par an. En cas de problème de santé grave pour vous ou pour un membre de votre famille, le médecin conseil de la CPS (Caisse de Prévoyance Sociale) peut décider une évacuation sanitaire vers la métropole qui sera prise en charge financièrement. Cependant, un refus de prise en charge est possible si les soins peuvent être assurés sur le territoire.

Diverses compagnies d'assurances sont représentées sur le territoire : l'AGPM (rue Cook à Papeete), le GMPA mais aussi la MAIF et quelques assurances privées : AXA, GAN, etc.

Il est obligatoire d'assurer votre logement domanial et votre véhicule. Il est préférable de souscrire l'assurance en métropole : le coût sera moindre et pas de délai de carence.

## 2. ANIMAUX.

Il est possible de faire venir vos animaux domestiques en Polynésie. Une quarantaine est alors obligatoire, soit en Angleterre soit en Nouvelle Zélande. Il est prévu que la Polynésie puisse également accueillir les animaux en quarantaine. Il faut savoir que l'importation des animaux domestiques représente un coût important et que les animaux âgés souffrent du voyage.

Les personnes sont avisées par message des procédures à suivre dès qu'elles signalent un animal dans la demande de venue des familles.

## 3. BANQUES.

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire en Polynésie avant votre départ, depuis la métropole.

Vous avez le choix entre plusieurs banques et la poste (OPT), qui est bien différente de la poste française.

Les changes liquide en euros ou en devises étrangères occasionnent des frais sauf si vous passez par votre banque (retrait carte et change par mouvement de fond).

Les mouvements financiers par Internet sont possibles (mais payants dans certaines banques - se renseigner). Il est possible d'ouvrir un compte dans une banque Polynésienne depuis la France. C'est une opération simple dans certaines banques, moins dans d'autres. L'unité monétaire est le franc CFP. Il vaut 5,5 centimes métropolitain (1000 CFP = 8,38 euros).

Inutile de chercher des francs pacifiques en métropole : cette monnaie ne s'exporte pas.

### 3.1. BANQUE DE POLYNESIE.

355 BD Pomare – BP 530 PAPEETE (filiale de la Société Générale) – Tel : 46 66 66 - Fax : 46 696 88 – email : [www.sg-bdp-pf](http://www.sg-bdp-pf).

Possibilité d'ouvrir un compte CASDEN : banque mutualiste (uniquement fonctionnaire de l'éducation nationale et militaire sur le territoire), partenaire de la société générale, frais réduits, transfert gratuit par Internet de Société Générale métropole vers CASDEN, épargne bonifiée et crédit à taux préférentiel.

Renseignements : [casden.tahiti@sg.bdp-pf](mailto:casden.tahiti@sg.bdp-pf)

### 3.2. BANQUE SOCREDO.

115 rue dumont d'urville – BP 130 – PAPEETE – Tel : 41 51 23 – Fax : 41 52 83 – email : [socmk@bank-socredo.pf](mailto:socmk@bank-socredo.pf). – [www.websoc.pf](http://www.websoc.pf) – Ouverture par internet : tel : 00 (689) 41 52 39.

### 3.3. BANQUE DE TAHITI.

38 rue Cardella – BP 1602 98713 – Tel : 41 70 00 – Fax : 42 33 76 – Email : [contact@bt.pf](mailto:contact@bt.pf) – [www.banque-tahiti.pf](http://www.banque-tahiti.pf) – Ouverture d'un compte par internet : tel : 00 (689) 50 51 60

### 3.4. OPT.

Centre des chèques postaux – Hutuarea – BP 98704 – FAAA – Tel : 41 42 42 – Email : [www.opt.pf](http://www.opt.pf) – Procédure de pré-ouverture d'un compte possible à partir d'un bureau de poste en métropole (mais il ne s'agit pas d'un transfert de compte CCP).

### 3.5. BUREAU POSTAL MILITAIRE.

Certaines opérations sont réalisables à condition d'être présent sur le territoire.

## 4. CAISSE MARITIME.

Pour la préparation de votre caisse maritime, pensez à bien protéger vos vêtements et uniformes en les enfermant dans des sacs poubelles avant de les mettre dans les cartons car les vêtements peuvent facilement prendre l'humidité durant le voyage (deux mois).

Les saisons ne sont pas très marquées en Polynésie mais il existe une saison chaude, de décembre à mars, et une saison plus fraîche de juin à août. Les températures ne sont jamais en dessous de 25 degrés mais il y a un fort taux d'humidité. Prévoyez donc des vêtements de pluie légers pour toute la famille sans oublier les parapluies !

Si vous envisagez un voyage au Chili, en Nouvelle-Zélande ou en métropole, apportez un minimum de vêtements plus chauds. En toutes saisons, les vêtements en coton sont appréciés.

**Important** : les vêtements et surtout les chaussures sont chers en Polynésie.

Conseils d'achat en métropole :

- des dictionnaires de langues utilisés en milieu scolaire et des livres pour la famille. Les livres sont assez onéreux en Polynésie ;
- des chaussures en plastique, idéales pour les baignades au milieu des coraux et également utiles par temps de pluie. Il est préférable de prévoir plusieurs paires de sandalettes et de tongs (le terme utilisé en Polynésie est « savates »). La quasi-totalité des Tahitiens en portent. Le prix d'une paire se situe entre 8 et 12 euros ;
- des lampes de chevet (pas d'halogène à cause du coût élevé de l'électricité), des ampoules de rechange (basse consommation de préférence) et quelques rallonges et multiprises ;
- si vous avez des problèmes de dos ou si vous souhaitez un confort particulier, vous pouvez apporter votre matelas personnel mais attention, il s'abîmera plus vite en Polynésie à cause de l'humidité. Les matelas sont changés systématiquement à votre arrivée (règles générales) ;
- du tissu occultant : peu de logement sont munis de volets ;
- si vous êtes en fare, vous pouvez ajouter dans votre caisse maritime une piscine autoportante. Cependant, vous en trouverez facilement à Tahiti pour 150 euros environ ;
- les instruments de musique s'abîment et se désaccordent plus vite à cause de l'humidité. Les insectes également peuvent détériorer vos instruments. Préférez un piano numérique par exemple ;
- une couette ou une couverture pour la saison plus fraîche : l'acclimatation est rapide et certaines personnes deviennent un peu frileuses sous les tropiques ;
- le cas échéant, votre équipement d'équitation ou de golf.

## 5. CIRCULATION.

En Polynésie, les déplacements ne se mesurent pas en kilomètres mais en temps. Le trafic routier est très intense aux entrées de Papeete c'est-à-dire entre 6h30 et 10h00 et entre 15h00 et 18h00. La circulation des bus est très aléatoire. Deux bus militaires desservent, le matin uniquement, les lycées et collèges. Les départs sont très tôt, vers 5h30. Ils partent de l'est et de l'ouest de l'île et se dirigent vers le centre ville. Les enfants du personnel civil n'y ont pas accès.

## 6. COURRIER.

Le tarif du courrier de métropole vers la Polynésie est de 0,46 euros pour les envois de 20 g. Le courrier est reçu par la poste de la marine BPM et distribué dans la formation du conjoint. Il est possible d'ouvrir une boîte postale à l'OPT pour environ 1000 fcp par an, mais le délai d'attente

est assez long. Le bureau de poste de la marine (situé en base navale) permet d'effectuer toutes les opérations relatives à l'envoi ou à la réception de courrier ainsi que certaines opérations financières (notamment le retrait d'espèces). Le BPI (bureau de poste interarmées, situé à Arue) permet davantage d'opérations financières, comme le mandat postal par exemple.

Enfin, il convient de préciser qu'il n'y a pas de desserte de courrier en ville (pas de boîte aux lettres à l'entrée des logements).

#### 7. **COUT DE LA VIE.**

Le coût de la vie est plus élevé qu'en métropole, « l'arrivée ressemble parfois à un atterrissage ou un amerrissage un peu violent » pour les budgets les plus modestes mais petit à petit, en connaissant mieux le système, la gestion de l'économie du ménage s'adapte. Si certains produits sont plus chers (équipement ménagers, laitages, couches bébé) d'autres le sont moins (viandes, poissons). Le prix de la lessive en Polynésie est correct, inutile donc d'en prévoir pour deux ans car elle ne se conservera pas. Tous les produits multimédias sont plus chers : DVD, CD, jeu Nintendo, console etc ... Le prix des moustiquaires et des yaourtières n'excède pas celui de la métropole.

#### 8. **DECALAGE HORAIRE.**

Il y a onze ou douze heures de décalage horaire, suivant la saison (en moins par rapport à la métropole) d'où quelques difficultés de communication avec la France. Il n'y a pas de changement d'heure en Polynésie.

#### 9. **DOCUMENTS.**

Emportez avec vous un certain nombre de documents administratifs comme l'avis d'imposition des deux années précédentes, les jugements qui concernent la famille (divorce, droit de garde...), bulletins de salaire du conjoint etc... Si vous louez votre logement personnel en métropole, apporter le dossier complet. N'oubliez pas le livret de famille.

#### 10. **EQUIPEMENT MENAGER.**

Si votre téléviseur ou magnétoscope ne fonctionne pas avec la bande de fréquence K', un achat sur le territoire s'imposera. Concernant les appareils électriques, la Polynésie utilise du 60Hz ce qui signifie que les appareils provenant de la métropole à affichage numérique et à programmation électronique sont généralement inutilisables sur le territoire (le programme se déroule de façon fantaisiste car le temps se cale sur la fréquence du courant). Concernant les autres appareils type aspirateur, cafetière, etc ... il n'y a aucun souci.

Les ordinateurs portables ou fixes souffrent de la chaleur (il faut donc davantage ventiler). Vous pouvez apporter un onduleur pour protéger l'ordinateur qui subira régulièrement des variations de tension.

Les tissus sont magnifiques et il est possible de faire coudre des vêtements légers ou d'apprendre à les réaliser soi-même (penser donc à apporter votre machine à coudre).

Pour le sèche-linge et le lave-vaisselle : les familles de trois enfants et plus peuvent en faire la demande auprès de la DICOM, service du commissariat qui gère le mobilier. Cependant, même en saison des pluies, le linge sèche. De plus, l'électricité est onéreuse. Enfin, ne vous inquiétez pas, vous trouverez l'essentiel de ce dont vous avez besoin en Polynésie.

#### 11. **EMPLOI DU CONJOINT.**

L'accès à l'emploi de fonctionnaire pour les conjoints est pratiquement impossible, sauf dans le domaine de la santé (infirmières, aides soignantes ou médecins). Dans l'enseignement primaire le recrutement est uniquement local. Dans l'enseignement supérieur, seules les écoles privées recrutent mais de manières irrégulières.

Une loi sur la préférence locale vise à encourager fortement les employeurs à ne recruter que des locaux (à compétences égales). D'ailleurs, dans la plupart des offres d'emploi, il est demandé de connaître des notions de tahitien.

Les droits acquis en métropole au titre du chômage sont suspendus pendant trois ans, il n'y a donc pas de versement des allocations chômage en Polynésie. Les droits seront restaurés à votre retour en France.

L'organisme équivalent de l'ANPE est le SEFI (Service de l'Emploi et de la Formation Professionnelle). Il dispose d'un bureau au centre de Papeete, à côté de l'Assemblée nationale. Vous pourrez vous y inscrire et ainsi avoir accès à toutes les offres d'emploi sur leur site Internet [www.sefi.pf](http://www.sefi.pf). Il existe, par ailleurs, quelques agences intérimaires sur le territoire : Intérim Polynésie, Pro Intérim, Intérim Services. Si vous cherchez un emploi, consultez la presse locale : « La Dépêche », « Paru Vendu »... N'hésitez pas également à faire des candidatures spontanées et à déposer vous-même votre CV dans les entreprises car ici, on privilégie le contact. Enfin, il ne faut pas s'attendre à recevoir des réponses écrites. Il vous faudra relancer les entreprises régulièrement.

Les horaires scolaires (fin des cours à 15h) et les nombreuses journées pédagogiques freinent la disponibilité de certaines mères de famille. Mais rien n'est impossible, il faut connaître un peu les règles du marché du travail polynésien.

A défaut de trouver du travail ou par manque de qualification, vous pouvez demander à suivre une formation en vous adressant au CFPA (Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes) équivalent de notre AFPA. Il propose des formations qualifiantes ou non et indemnisées quel que soit votre niveau de scolarité. Toutefois, les nouveaux résidents ne sont pas prioritaires. Cet organisme forme aux métiers les plus porteurs en Polynésie dans le but d'une embauche locale et les certificats délivrés ne sont pas toujours reconnus en France.

## 12. FISCALITE.

En Polynésie, il n'y a pas d'impôt sur le revenu des salaires (c'est-à-dire d'impôt direct).

Si vous percevez des revenus fonciers en métropole ou des revenus agricoles (déclaration n° 2042 accompagnée des déclarations annexes n° 2044), la déclaration devra être adressée au centre des non résidents avant le 30 juin de l'année suivante.

Il n'y a pas de taxe d'habitation sur le territoire. La fiscalité est indirecte et porte sur la TVA et les droits de douanes.

A votre arrivée sur le territoire, vous devrez écrire au centre des impôts de votre ancien lieu de résidence en métropole pour aviser de votre changement d'adresse et préciser l'adresse de votre domicile en Polynésie : Centre des non résidents - 10 rue du centre 93465 Noisy-le-Grand Tel. : 00 33 1 57 33 83 00 qui gèrera votre dossier pendant la durée de votre séjour. Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : [nonresidents@dgi.finances.gouv.fr](mailto:nonresidents@dgi.finances.gouv.fr).

Nota : cette démarche ne concerne que les gens qui font venir leur famille. Les célibataires géographiques conservent une adresse fiscale en France et ne sont donc pas concernés.

L'indemnité d'éloignement n'est pas imposable même si elle a été versée avant le départ de métropole ou après le retour en métropole.

## 13. FOYER COMMUN DE TAHITI.

Ce foyer gère plusieurs structures au profit de familles dont le Club découverte (« agence de voyages ») et le Club Nautique (plongée, voile, vaa). La demande d'adhésion représente un coût très modique. Le foyer gère également le C.M.T : Cercle Mixte de Tahiti (hébergement, restauration, loisirs) et la médiathèque.

## 14. GARDE D'ENFANTS.

Les structures de garde pour nourrissons et jeunes enfants existent dans le secteur polynésien. Ce sont des établissements privés ou associatifs, de capacité d'accueil variable. Ils sont notamment listés dans le guide Tamarii, disponible dans les kiosques. Ce guide est un recueil incontournable pour connaître les loisirs et clubs pour enfants et adultes dans le secteur polynésien.

Les fonctionnaires ne bénéficient pas d'allocation de frais de garde interministérielle.

### 15. HALTE-GARDERIE.

Le district social interarmées de Polynésie dirige une halte garderie de 18 places à Papeete (Taaone), subventionnée par L'IGESA. Les haltes garderies répondent à un besoin de garde ponctuelle et permettent aux épouses de fréquenter, par exemple, les clubs de loisirs.

Les inscriptions ont lieu début septembre. Ne tardez pas car les places sont prises d'assaut. Elle est située près du Bureau de Garnison.

### 16. INTERNET.

Un abonnement local est obligatoire. Le seul portail d'accès est MANA. L'abonnement est assez cher mais il y a le haut débit (128 à 512 Ko/s selon les abonnements). Compter environ 5000 francs pacifiques par mois pour l'abonnement le moins cher. La mise en service d'Internet peut parfois être longue, soyez patients !

Par contre, le téléphone, via Internet, est un véritable bonheur pour le portefeuille. Vous pourrez ainsi téléphoner en métropole à des prix proches des communications locales. Il existe des solutions encore moins onéreuses par Internet (MSN ou Skype).

N'apportez votre propre modem ADSL : vous êtes obligés d'acheter celui du serveur polynésien. Pensez à la webcam et au micro.

### 17. JOURNEE IA ORANA.

Ce sont des journées interarmées d'informations organisées par le commandement pour les conjoints. En général, elles ont lieu fin août et durent deux jours. Elles se déroulent au cinéma du RIMaP/P, à Arue. Renseignez vous sur les dates auprès du conjoint militaire et ne les manquez pas !

### 18. LOGEMENT.

Le type de logement dépend de la situation familiale et de la disponibilité du parc locatif. Ce parc est géré par le **B.I.L.T** (Bureau Interarmées du Logement de Tahiti). Le loyer mensuel du logement correspond à une retenue sur salaire de 10% pour les militaires et 15% pour les civils de la solde de base indexée.

La date d'arrivée sur le territoire est conditionnée par l'attribution et la disponibilité du logement. Un hébergement provisoire de courte durée au CMT (Cercle Mixte de Tahiti) est possible à votre arrivée. Le cas échéant, vous bénéficiez d'un tarif réduit.

Il y a des logements appartenant à l'armée, appelés logements domaniaux et des logements pris à bail dans le secteur privé polynésien.

Il existe deux types de logement : la maison individuelle appelée «fare» ou l'appartement. Le bureau de Garnison dispose de résidences domaniales situées dans l'agglomération urbaine de Papeete.

Sachez que, par expérience, un séjour en résidence peut, dans certains cas, mieux convenir qu'un séjour dans un fare éloigné ou isolé (voir la proximité des écoles et des commerces).

Le bureau de liaisons et d'informations des familles de la marine (**BLIF**), situé sur la base navale, sera votre intermédiaire pour toutes les questions liées au logement.

Une documentation complète sur les logements vous sera envoyée par le BILT. N'hésitez pas à être précis dans votre demande et à signaler les éventuelles particularités.

Les logements domaniaux sont correctement meublés et équipés suivant la composition de la famille. Un service du commissariat gère l'ameublement, il est situé à Arue (quartier du RIMAP/P). Il est possible de formuler des demandes complémentaires de mobilier suivant la disponibilité. Pour les jeunes enfants, il est possible d'obtenir des tables à langer, des lits bébés et des lits d'enfants sécurisés (avec barrière de protection).

Un conseil : pour toutes les questions et problèmes de logement pendant votre séjour, il est impératif de formuler vos demandes par écrit, même si, en parallèle, vous vous déplacez au bureau des logements.

Le rêve du fare au bord de l'eau est vite remplacé par une réalité parfois difficile : bruit des chiens qui aboient la nuit et coqs qui chantent dès 3 heures du matin, pollution, embouteillage...

## 19. LOISIRS DE LA FAMILLE.

Il y a une offre de loisirs au sein des armées très importante. Votre choix sera certainement guidé par la localisation de votre logement. Vous avez accès à toute la gamme d'activités quelque soit la formation de votre conjoint.

Ci-après un tableau récapitulatif.

FEDERATION DES CLUBS SPORTIFS ET ARTISTIQUES DE LA DEFENSE :  
([www.fesed@csad.net](mailto:www.fesed@csad.net))

	TERRE	MARINE	AIR	GENDARMERIE	INTERARMEES
Nom du club	<b>CABIRI</b>	<b>USCAN</b>	<b>CSA</b>	<b>CSLG</b> (Club Sportif et des Loisirs de la Gendarmerie)	<b>CSAIT</b> (Club Sportif Artistique Interarmées de Tahiti)
Localisation	RIMAPP Arue Taravao	Base navale Fare Ute, Papeete	Base Aérienne 190, à droite du bâtiment du service médical	GPM Vallée de St Amélie PAPEETE	TAONNE, Bureau de Garnison
Contact	43.90.34 (activités manuelles et art.) 45.41.88 (activités culturelles et sportives)	46.55.62	84.10.04 (lundi et mercredi matin)	54.93.13	46.22.68
Activités	<b>Club Cabiri</b> <b>Arue</b> : activités manuelles (*) Danse tamure (adulte et enfant), gym, yoga, karaté, jeux de société, rugby, stage cuisine, secourisme, vaa (pirogue), krav maga, cyclisme, musculation  <b>Taravao</b> : activités manuelles : Danse Tamure, secourisme, plongée, athlétisme (adulte et enfant), multi-activités enfants.	Plongée, Vaa (pirogue), marche à pied.	<b>Section Manureva</b> : activités manuelles et artistiques (*) (aquarelle, pastel, encadrement, peinture sur tissu, gutta ou pochoir, peinture sur porcelaine, boîtes en carton, carton plume, bricolages divers, broderie, scrabble, bridge, tressage de pandanus, tableaux de sable, couronnes de fleurs, miroirs en mosaïque).  Section pirogue, section dauphins, section pêche, section motonautisme, golf, plongée, badminton, anglais, tennis, Section fitness, Section bibliothèque, Musculation, Danse : tamure	Plongée, natation, nautisme, pirogue, musculation, course à pied, maroto (randonnée), cyclisme, judo, tir, tarot.	<b>Section Te Vahine Tea</b> : activités manuelles (*) (peinture sur porcelaine, trempage de paréo, tressage de pandanus, foulard en soie, correspondancier, sac en tissu, kimono, tifaifai, tableau de sable, carton, plume, animaux en tissu, couture, encadrement, création de bijoux). + sorties culturelles.  Musculation, fitness, section éducation canine, tir à air comprimé, vaa (pirogue), natation. Section piriau (réservée aux conjoints des militaires GSMA)
Horaires	Surtout le matin, parfois l'après-midi		Activités manuelles tous les matins (sauf vacances scolaires)		Activités manuelles tous les matins (sauf vacances scolaires)

(\*) attention, le contenu des activités manuelles peut varier d'une année sur l'autre.

Ces clubs sont accessibles à tous, quel que soit le lieu d'affectation du conjoint. Pour certaines activités manuelles, il faut fournir soi-même le matériel. Les inscriptions à ces clubs ont lieu fin août début septembre. L'inscription est payante : elle comprend l'adhésion, la cotisation annuelle, l'assurance et l'accès aux activités. Les tarifs et les modalités d'inscription diffèrent selon le club. Bien se renseigner ! Il est possible de s'inscrire à plusieurs clubs, mais **l'assurance n'est payante qu'une seule fois** et valable partout.

### MAIS AUSSI

#### 19.1. Le club découverte.

[gft.clubdec@mail.pf](mailto:gft.clubdec@mail.pf) – Tel : 46 22 86 et 46 22 51

Pour la réservation de voyages et activités culturelles. Consulter leurs brochures.

Des réductions avec la convention aérienne du COMSUP.

Un partenariat avec divers commerces locaux à prix réduit.

Une billetterie pour les spectacles et sorties culturelles et sportives.

#### 19.2. Le CMT (Cercle Mixte de Tahiti).

[cmt-directeur@mail.pf](mailto:cmt-directeur@mail.pf) - tel : 46 24 55

[cermixtahiti@yahoo.fr](mailto:cermixtahiti@yahoo.fr)

Lieu d'accueil et d'hébergement des familles lors de l'arrivée en Polynésie.

Cafétéria, restaurant « Lagon » avec terrasse et vue sur la mer, bar-snack du lagon bleu

Spectacles, expositions, concerts, matinées récréatives pour enfants, aire de jeux pour enfants de 3 à 10 ans, espace Internet et boutique souvenirs.

Inscrivez vous sur Internet pour recevoir les programmes mensuels des activités.

Adresse postale : SP 91300/A 00201 ARMEES

#### 19.3. Le centre de détente « MOANA ».

[fct-cdmoana@mail.pf](mailto:fct-cdmoana@mail.pf) tel: 46 32 25, 46 32 23 ou 46 31 27

Situé à Arue. Il dépend du Foyer Commun de Tahiti.

Cours et stages de voiles pour adultes et enfants, plongée sous-marine, pirogue, tennis.

Ce club organise des stages de voiles pour les enfants pendant les vacances scolaires.

#### 19.4. Le Fare Totiare.

Tel : 81 23 17 (matins)

Lieu d'accueil et d'échange pour les conjoints animé par le district social avec les conjoints. Ce lieu convivial est ouvert à tous.

Situé dans la Résidence Grand à Pirae, Bât. 08 au rez-de-chaussée.

Activités manuelles et sportives, cuisine et accès Internet.

#### 19.5. Le foyer des marins à Fare Ute.

Tel : 46 50 72 46 50 74

Implanté dans la base navale, il dispose d'une boutique de souvenirs et d'informations.

Il est ouvert tous les matins en semaine.

#### 19.6. Le CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants.

Géré par le chef du district social pour l'IGESA Tel: 46 24 87 et 46 24 14.

### ET DANS LE SECTEUR POLYNESIEN

#### 19.7. Le conservatoire de musique et de danse de la Polynésie française.

Situé à Papeete voir le site [www.conservatoire.pf](http://www.conservatoire.pf)

Courrier : [conserv.artiste@mail.pf](mailto:conserv.artiste@mail.pf).

Cours de musique, chant et d'arts traditionnels.

### 19.8. **La Maison de la Culture.**

Renseignements et inscriptions au 54 45 46 - [www.maisondelaculture.pf](http://www.maisondelaculture.pf)

- bibliothèque pour enfants (tarif : 2000 Fcp/an) et adultes (4000 Fcp/an) ;
- « heure du conte » pour enfant un mercredi après-midi par mois ;
- vidéothèque : projections le mercredi pour les ados, le vendredi pour les enfants ;
- discothèque : billetterie spectacles, expos, festivals (FIFO) ;
- cours du soir pour apprendre le tahitien « reo Tahiti & reo Paumotu » ;
- cours d'anglais ;
- cours d'arts plastiques pour enfants et adultes.

### 19.9. **Où trouver des activités ?**

Guide Trouvrou, guide Tamarii (enfants), office du tourisme, mairies... et dans tous les clubs sportifs de Polynésie.

## 20. **MEDIATEQUE.**

Située dans le bâtiment du Foyer Commun de Tahiti (quartier du Taaone à Pirae, derrière le COMSUP), la médiathèque offre un espace de lecture avec des livres pour enfants et adultes, des accès Internet, des consultations de revues et d'annonces.

Entièrement rénové en 2007, l'accès est gratuit si vous adhérez au Club Découverte.

## 21. **RELIGION.**

La religion prend une place importante dans la vie des polynésiens.

Deux aumôniers soutiennent les ressortissants de la défense et leurs familles : un aumônier de confession protestante et un aumônier de confession catholique. Ils disposent d'une chapelle commune située devant le RIMaP/P à Arue (catéchisme, école du dimanche, célébrations religieuses).

## 22. **PROTECTION SOCIALE.**

Dès votre arrivée en Polynésie, vous serez assuré par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS).

La Polynésie française est, conformément à son statut, compétente en matière de protection sociale. En vertu de cette compétence, le territoire a élaboré son propre système de protection sociale.

Muni d'une attestation de logement et de sa carte d'assuré social (attestation papier), le chef de famille ou son conjoint doit se rendre, à son arrivée, dans les locaux de la CPS (en face du centre hospitalier) pour obtenir un numéro d'immatriculation afin de bénéficier de la protection des risques maladie, maternité de la CPS. Néanmoins, toute la famille reste ayant-droit de la CNMSS.

Le conjoint qui bénéficiait d'un régime autre (CPAM ou mutualiste agricole) doit demander à l'arrivée sur le territoire son rattachement auprès de la CNMSS. Il est nécessaire de télécharger l'imprimé correspondant sur le site Internet de la CNMSS.

Si la carte d'assuré de la CNMSS n'est pas à jour (avec mention du conjoint et des enfants), le service d'immatriculation de la CPS appelé « fichier central » vous fera remplir une attestation de prise en charge provisoire. Cette attestation est valable six mois, à charge pour vous de régulariser avant son terme.

Pour les courts séjours des familles qui viendront vous rendre visite sur le territoire, il existe des formulaires de liaison permettant une prise en charge : attestation n° 980-04 ou 980-02 qui sera à remplir en métropole et à déposer au fichier central.

Lors de votre inscription auprès de cette caisse, la CPS vous délivrera une carte dite « carte verte » ou figurera votre état civil ainsi que celui des ayants droits. Chaque personne sera identifiée par un nouveau numéro à huit chiffres appelé D.N.

Le taux de remboursement de la CPS est en général avantageux par rapport au système français, sauf en ce qui concerne les soins de prothèses dentaires. Le remboursement des soins se fait en

francs pacifiques. Il faut donc ouvrir un compte dans cette monnaie. La CPS vous adresse régulièrement un décompte de vos remboursements.

Certaines vaccinations ne sont pas prises en charge par la CPS. Il faudra demander le remboursement à la caisse militaire accompagnée de la prescription médicale. En cas de refus, vous aurez toujours le choix de demander le remboursement auprès de la CNMSS.

L'offre de soins en Polynésie est complète. Un hôpital et deux cliniques, de nombreux médecins (en général européens) se partagent la clientèle. Les pédiatres exercent aussi au sein des cliniques.

### 23. PRESTATIONS FAMILIALES.

En Polynésie, les prestations familiales des militaires sont gérées par le service de la solde comme avant la réforme du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Attention : il faut demander à votre CAF en métropole une attestation de radiation, **à la date de mutation sur le territoire.**

En général, ce certificat de mutation ne vous est pas remis en main propre mais adressé directement au service de la solde. Il faut faire une demande par courrier en mentionnant l'adresse du bureau administratif en métropole : pour la marine, c'est le CAMAS à Toulon. Les prestations classiques (AF, APJE, allocations handicapés, etc.) seront alors prises en charge avec la solde à taux majoré.

Attendez vous à une interruption de deux à trois mois au minimum du versement des prestations familiales.

Par contre et contrairement à la métropole, il n'y a pas d'allocation interministérielle de frais de garde, d'allocation vacances, de chèques vacances ni d'allocation complémentaire pour enfants handicapés.

### 24. SANTE.

Il n'y a pas de vaccination spécifique en Polynésie. La vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour les adultes et obligatoire pour les enfants scolarisés. Une visite médicale d'aptitude avant le départ est conseillée, ne serait-ce que pour la mise à jour du carnet de santé ou les recommandations relatives aux vaccinations. Le calendrier vaccinal est le même qu'en France, mais les vaccins ne sont pas remboursés par la CPS car ils sont pratiqués, pour les enfants, gratuitement par « le centre de la mère et de l'enfant ». Les vaccinations scolaires sont effectuées gratuitement sur le territoire par le service de santé scolaire.

En revanche, la CNMSS et les mutuelles remboursent sur présentation de la facture avec la prescription médicale (à vérifier éventuellement selon les mutuelles).

Il n'y a pas de risques majeurs pour la santé. Attention néanmoins aux moustiques, mais des produits efficaces existent pour traiter et les éloigner. Il faut protéger les enfants et surtout les petits contre les dangers du soleil (protection solaire, vêtement ou pas d'exposition directe).

Un dispensaire médical militaire, situé à Arue devant le RIMaP/P, composé d'une équipe de médecins et d'infirmiers se dévoue quotidiennement au service des familles.

Un dispensaire à la base navale est aussi accessible aux familles de marins.

A Papeete, il y a un centre hospitalier (CHT MAMA) et deux cliniques privées (CARDELLA et PAOFAI). Tous les spécialistes sont représentés : gynécologue, obstétricien, pédiatre, dermatologue, etc... Par contre, certaines opérations lourdes ne sont pas réalisées sur le territoire.

### 25. SCOLARITE.

Nous vous conseillons de vous préoccuper des inscriptions scolaires le plus tôt possible, c'est un **point majeur qui conditionne votre bonne installation.** Il faut faire les pré-inscriptions le plus vite possible car certains établissements sont très vite saturés.

Le choix de mettre ses enfants dans le secteur public ou privé dépend souvent de la localisation du logement et de la capacité des classes. Le coût du secteur privé est très raisonnable et toutes les écoles suivent le programme officiel. L'aspect confessionnel n'est pas contraignant.

Attention : bien se renseigner et tenir compte de la localisation des établissements scolaires par rapport à votre domicile (voir annexes).

Il n'y a pas de transports scolaires (ou quasiment pas) et beaucoup d'embouteillages aux heures de pointe. Le commandement a mis en place deux bus scolaires pour les lycées et collèges (le matin seulement). Le ramassage commence très tôt. Un bus part de l'Est de Papeete et l'autre de l'Ouest. Il n'est pas accessible aux enfants de personnel civil et aux étudiants.

### 25.1. Enseignement primaire et maternel.

La carte scolaire est théorique, les écoles ne sont pas tenues d'inscrire les enfants s'il n'y a plus de place (l'école n'est pas obligatoire avant 6 ans.).

C'est le cas notamment dans les villes de Faaa, Punaauia et Arue qui actuellement refusent des enfants en maternelle. Les inscriptions commencent, dans ces secteurs, à partir du mois de février de l'année en cours. Le recours à l'enseignement privé est souvent obligatoire.

A votre arrivée, vous devrez rapidement inscrire définitivement les enfants à l'école. De nombreuses démarches et documents sont nécessaires. Votre prédécesseur doit avoir fait une pré-inscription dès que la localisation de votre logement est connue.

Voici le "protocole" à suivre, sachant qu'il peut varier :

- fournir la preuve d'inscription à EDT (électricité) ;
- un certificat de résidence à demander à la mairie de votre domicile est parfois nécessaire (se renseigner auprès de l'école) ;
- aller à l'école avec les deux documents précédents et obtenir le certificat d'inscription de votre enfant ;
- avec le certificat d'inscription, les carnets de santé des enfants et les enfants, vous devez obligatoirement vous rendre au « centre de la mère et de l'enfant » de Pirae pour une visite médicale ;
- à l'issue de votre visite, vous obtiendrez un certificat médical nécessaire à l'inscription définitive de votre enfant à l'école. La vaccination contre l'hépatite est obligatoire.

Conseil pratique : le délai d'attente au « centre de la mère et de l'enfant » peut être très long car il y a beaucoup de monde et les consultations sont sans rendez-vous. Il faut arriver à l'ouverture ou l'après-midi.

Vous pouvez également abréger le temps d'attente et éviter à vos enfants d'être présent si préalablement vous leur faites passer une visite médicale dite « pré-visite ». Le plus simple est alors d'aller voir le médecin militaire de la formation du conjoint ou de vous rendre au CCIA (Centre de Consultation Interarmées), situé dans le camp militaire du RIMaP/P à Arue. Les médecins reçoivent les enfants en consultation sans rendez-vous (de 10h à 12h tous les matins au CCIA pour les familles).

Muni de ce certificat, vous irez ensuite avec le carnet de santé et le certificat au « centre de la mère et de l'enfant » afin de vous faire délivrer l'attestation obligatoire pour l'inscription définitive aux écoles. La présence des enfants n'est alors plus nécessaire, ce qui leur évite une attente pénible.

### 25.2. L'enseignement secondaire.

Les classes scientifiques sont souvent saturées. Il y a un lycée hôtelier, des lycées professionnels (Mahina, Faaa, Pirae), deux lycées polyvalents (Taaone et Gauguin), deux lycées privés (La Mennais et Raapoto).

Les transports scolaires sont problématiques.

Le choix des langues est plus limité qu'en métropole (langue allemande enseignée uniquement au Lycée Gauguin).

### 25.3. Etudes supérieures.

Pour les BTS, le nombre de places est très limité et malheureusement vous ne serez pas prioritaire. Il faut se renseigner très tôt c'est-à-dire vers le mois de janvier ou février (voir le site du rectorat).

L'université de Polynésie française U.P.F ouvre presque toutes les filières classiques du premier cycle supérieur, souvent en partenariat avec des universités métropolitaines. Concernant la

première année de médecine, seuls sont acceptés les baccalauréats de Polynésie (manque de place). Adresse postale : BP 6570 98702 FAAA Polynésie française. [courrier@upf.pf](mailto:courrier@upf.pf) site: [www.upf.pf](http://www.upf.pf)

## 26. VACANCES SCOLAIRES.

En Polynésie, le système scolaire correspond à celui de la métropole. En revanche, la rentrée scolaire commence vers le 10 août et s'achève fin juin. Il y a quatre semaines de congés scolaires entre le 10 décembre et le 10 janvier (saison chaude et humide) et des congés en février, à pâques, en septembre et à la toussaint. L'année scolaire 2008 débute le 11 août 2008 et se termine le 27 juin 2009.

Dans l'enseignement primaire et maternel, il a une journée pédagogique par mois (pas d'école). Les élèves commencent à 7h00 et finissent à 15h sauf les mercredis et vendredis où ils terminent à 11h30. A Mahina, la classe termine plus tôt : 14H.

## 27. SERVICE SOCIAL.

Trois assistants de service social Air, Mer et Terre sont chargés de votre soutien. Leurs bureaux sont situés au Taaone entre la médiathèque et le bureau de garnison.

Le district social organise et gère un Centre de Loisirs Sans Hébergement (**C.L.S.H**) pour les enfants pendant les congés scolaires.

## 28. TELEPHONE.

Pour ouvrir une ligne, le délai est variable mais il faut connaître le numéro du précédent locataire. Pour téléphoner de **métropole vers la Polynésie**, il faut composer le **00.689+ 6 chiffres**. De la **Polynésie vers la métropole** : **00.33. + 9 chiffres (sans le 0 initial)**.

La qualité de la communication peut être amoindrie par la distance (écho de sa propre voix, volume faible ou temps de réponse important). Mais rassurez vos familles, la téléphonie par Internet est de bonne qualité avec les logiciels Skype et MSN et vous fait gagner de substantielles économies. Durant les premiers jours de votre installation, vous pourrez vous connecter gratuitement à la médiathèque, au Fare Totiare de la Résidence Grand à Pirae et au Cercle Mixte.

Vous pouvez apporter votre téléphone portable mais il faut le faire débloquer en métropole. Il existe actuellement un seul opérateur polynésien de téléphonie mobile : **VINI**, abonnement ou paiement à carte, sur le territoire.

## 29. VEHICULES.

Nous vous déconseillons de transporter votre véhicule sur le territoire. La venue d'une voiture de métropole (surtout de marque étrangère) entraîne des frais de transport, de débarquement, de douanes élevés, d'assurances, de changement de carte grise. Par ailleurs, un délai de **non cession** est fixé à **5 ans** : ainsi, si vous ne restez que deux ans, vous ne pourrez pas revendre votre voiture sur le territoire.

Les véhicules coûtent chers mais il faut penser à investir un minimum par sécurité. Attention, si vous achetez une voiture ancienne d'occasion sur le territoire : des défauts cachés apparaissent parfois sur des véhicules vendus entre expatriés. Soyez donc vigilants !

On en trouve en bon état, notamment celles revendues par les loueurs (les seules qui font l'objet d'un contrôle technique).

## 30. RESSORTISSANTS ETRANGERS.

Les ressortissants étrangers hors union européenne ont des démarches particulières supplémentaires à effectuer afin de pouvoir séjourner et travailler sur le territoire polynésien. Il faut faire très attention aussi bien aux délais qu'aux documents pour chacune de ces procédures. Renseignez vous néanmoins toujours auprès de chacune des administrations.

### 30.1. Avant de partir.

#### 30.1.1. *Demande de visa de long séjour pour la Polynésie Française (PF).*

Adresser la demande au service des visas de la préfecture de police de sa ville (ex. : préfecture de police de Paris). La demande doit être effectuée **au moins deux mois avant le départ**.

Documents à fournir :

- passeport valide ;
- attestation d'affectation d'époux (se) en Polynésie ;
- acte de mariage ;
- attestation de logement en PF.

#### 30.1.2. *Demande de visa pour le transfert par les Etats-Unis auprès de l'ambassade des USA à Paris (deux mois avant le départ).*

Documents à fournir :

- passeport valide ;
- attestation d'affectation d'époux (se) en Polynésie ;
- acte de mariage ;
- attestation de logement en PF ;
- trois dernières factures de EDF en France ;
- billets d'avion/réservation de billets ;
- attestation de ressources (trois derniers relevés bancaires) ;
- photos (format spécial) ;
- 90 euros.

Attention : il faut se rendre à l'ambassade pour un entretien. Il est nécessaire de prendre rendez vous, uniquement par le biais d'Internet, qui aura lieu environ dix semaines après la demande.

### 30.2. Une fois sur place.

#### 30.2.1. *Demande de la carte de séjour auprès de la Direction de la Réglementation et du Contrôle de la Légalité – DRCL.*

La carte de séjour est accordée pour un an. Elle est renouvelable chaque année.

Documents à fournir :

- passeport, avec visa de long séjour ;
- billet d'avion d'arrivée ;
- photos ;
- 4 000 FCP.

#### 30.2.2. *Pour travailler.*

Deux cas se présentent :

##### 30.2.2.1. *CDD ou CDI.*

L'entreprise veut vous embaucher en CDD ou CDI. Elle fait une demande auprès du SEFI. Cette autorisation est très difficile à obtenir et est très longue (minimum trois mois). Il faut que l'entreprise justifie pourquoi elle embauche un étranger.

##### 30.2.2.2. *Travailler « sous patente ».*

Etape 1 :

Faire une demande de « carte d'identité spéciale commerçant étranger » auprès du service des affaires administratives. Temps de délivrance : environ trois mois.

Documents à fournir :

- carte de séjour en PF ;
- passeport ;
- les revenus prévisionnels établis pour deux ans (document à remplir sur place) ;
- carte CPS ;
- photo ;
- acte de mariage ;
- copies de diplômes ;
- CV.

Etape 2 :

Prendre la « patente » à la chambre de commerce et de l'industrie.

Documents à fournir :

- carte de séjour en PF ;
- passeport ;
- carte d'identité spéciale commerçant étranger ;
- autorisation de propriétaire de logement loué pour le siège social de l'entreprise ;
- photos.

Etape 3 :

Demande d'inscription au régime des non-salariés auprès de la CPS.

Documents à fournir :

- carte de séjour en PF ;
- passeport ;
- carte CPS ;
- copie de patente ;
- billet d'arrivée sur le territoire ;
- preuves de non séjour en PF pour deux ans d'avant consécutifs ;
- lettre de motivation.

### 31. **CONCLUSIONS.**

La vie est Polynésie est douce et agréable mais il est indispensable de s'adapter à ce nouvel environnement, très différent et espacé de la métropole par 20 000 km.

S'ouvrir sur un autre univers demande de la tolérance, du dynamisme, de l'humilité, de la patience et du temps.

Alors soyez indulgent avec vous-même, votre famille et les autres.

MANAVA (BIENVENUE)

On vous attend avec les colliers de fleurs.

# ANNEXE I

## ECOLES PAPEETE

### Écoles maternelles publiques

#### (1) HEITAMA

Directrice : Lovaina RIBET  
Adresse: Chemin Vicinal de Patutoa  
Tél : 42 15 11

#### (2) RAITAMA

Directrice : Poehina MALE  
Adresse: Chemin Vicinal de Patutoa  
Tél : 42 46 71

#### (3) TAMA NUI

Directrice : Véronique LÉBOUCHER  
Adresse: Rue du Lieutenant VARNEY, Paofai  
Tél : 42 80 21

#### (4) TAMATINI

Directrice : Odile ALFONSI  
Adresse: Mamao Vallon  
Tél : 42 12 43

#### (5) UI TAMA

Directrice: Isabelle REAU  
Adresse: Tipaerui - BP 975 Papeete  
Tél : 43 40 91

#### (6) VAITAMA

Directrice : Cécile Vaiho  
Adresse: Allée Pierre LOTI, Titioro  
Tél : 43 92 37

### Écoles élémentaires publiques

#### (13) HITI VAI NUI

Directeur : Hans AMARU  
Adresse : Allée Pierre LOTI, Titioro  
Tél : 43 94 31

#### (14) MAMA O

Directeur: Thierry TEMAURI  
Adresse : BP 21 642 Papeete  
Tél : 42 01 60

#### (15) PAOFAI

Directeur : Alain TRAMIER  
Adresse : Rue des Poilus Tahitiens, Paofai  
Tél : 42 02 06

#### (16) PINA'I

Directrice : Lysianne PORLIER  
Adresse : Vallée de Tipaerui  
Tél: 42 72 56

#### (17) TAIMOANA

Directrice: Nerva PALOS  
Adresse : Taunua - BP 20 670 Papeete  
Tél: 42 97 61

#### (18) TO'ATA

Directeur: Chantal GALENON  
Adresse : Tipaerui - BP 20 681 Papeete  
Tél: 42 03 70

### Écoles maternelles privées

#### (7) LA MISSION (catholique)

Directrice : Marie LAU  
Adresse : BP 3 385 Papeete  
Tél: 42 02 14

#### (8) MAHEANUU (protestante) (Charles Vienot)

Directrice: Sophie TETUIRA  
Adresse : BP 49 Papeete  
Tél: 42 17 58

#### (9) Protestante de TAUNOA

Directrice : Betina PAOAAFAITE  
Adresse : BP 49 Papeete  
Tél: 42 06 73

#### (10) PUTIAORO (catholique)

Directrice: Florina REYNAUD  
Adresse : BP 9 020 Papeete  
Tél: 43 96 54

#### (11) SAINTE-THERESE (catholique)

Directrice : Noëlline YEN FA  
Adresse : BP 51 277 Papeete  
Tél: 42 93 02

#### (12) SAINT-PAUL (catholique)

Directrice : Marita LIU SING  
Adresse : BP 445 Papeete  
Tél: 42 99 48

### Écoles élémentaires privées

#### (7) LA MISSION (catholique)

Directeur : Bruno CHAMPS  
Adresse : BP 3 385 Papeete  
Tél: 42 02 14

#### (8) Charles VIENOT (protestante)

Directrice : Inès DUBOIS  
Adresse : BP 49 Papeete  
Tél: 50 47 65

#### (9) Protestante de TAUNOA

Directrice : Edith MANUEL  
Adresse : BP 49 Papeete  
Tél: 42 06 73

#### (10) FARIIMATA (catholique)

Directrice : Rosalie CRUCHET  
Adresse : BP 9 033 Papeete  
Tél : 42 93 58

#### (11) SAINTE-THERESE (catholique)

Directeur : Jacques BOVY  
Adresse : BP 51 277 Papeete  
Tél: 42 93 02

#### (12) SAINT-PAUL (catholique)

Directrice : Marita LIU SING  
Adresse : BP 445 Papeete  
Tél: 42 99 48

**Collèges publics****(20) Collège de Taunoa**

Adresse: BP 51605 - 98716 PIRAE  
 Téléphone: 545151  
 Fax: 545154  
 Email: direction@clgtaun.ensec.edu.pf

**(21) Collège de Tipaerui**

Adresse: BP 4557 - 98713 Papeete  
 Téléphone: 509650  
 Fax: 452279  
 Email: direction@clgtipa.ensec.edu.pf

**Collèges privés****(22) Collège La Mennais (catholique)**

Adresse: BP 123 - 98713 Papeete  
 Téléphone: 47.14.00  
 Fax : 50.54.09  
 Email: clm@clm.ddec.edu.pf

**(23) Collège Anne-Marie Javouhey (catholique)**

Adresse: BP 112 - 98713 Papeete  
 Téléphone: 54.42.54  
 Fax : 54.42.60  
 Email:

**(24) Collège Pomare IV (protestant)**

Adresse: BP 49 - 98713 Papeete  
 Téléphone: 50.47.50  
 Fax : 45.26.95  
 Email: dirpom@sg.dep.edu.pf

**Lycées publics****(25) Lycée Paul Gauguin**

Adresse: BP 126 - 98713 Papeete  
 Téléphone: (689) 54 00 54  
 Fax : (689) 437380  
 Email: direction@lyclpg.ensec.edu.pf

BAC: L, ES, SVT, STT CG, STT ACA, STT ACC, SMS  
 PREPA : HEC, DECF

**Lycées privés****(22) Lycée La Mennais (catholique)**

Adresse: BP 123 - 98713 Papeete  
 Téléphone: (689) 471400  
 Fax : (689) 50.54.09  
 Email: diretab@clm.ddec.edu.pf

BAC : L, ES, S, STT ACA, STT CG, STT IG, STL  
 BTS : Métiers de l'eau, Gestion informatique



**ANNEXE III**

- Destinataires : Tous BASE NAVALE PAPEETE  
AMF PAPEETE  
TAHITI CSF  
PRAIRIAL  
DUMONT D'URVILLE  
LA TAPAGEUSE  
LA RAILLEUSE  
REVI  
JASMIN  
MANINI  
MAROA  
25F PAPEETE
- Copies extérieures : SSF POLYNÉSIE FRANÇAISE  
DICOM POLYNÉSIE  
DIASS POLYNÉSIE FRANÇAISE  
DIRISI PAPEETE  
DPSD PAPEETE  
DT PAPEETE
- Copies intérieures : COMSUP POLYNÉSIE FRANÇAISE (2 dont un ADJ/MER)  
Archives (2).